

*Vacance de poste d'apprenti
En CAP Agent de propreté et hygiène
A pourvoir
A la Maison du Département de Dinan
Collège Broussais*

Dossier suivi par Service Parcours de l'Agent et Accompagnement Professionnel
Isabelle Veillon
Poste 02.96.62.61.79

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Direction Maison du Département de Dinan

Service Éducation

Intitulé du poste Apprenti en CAP agent de propreté et hygiène

Localisation du poste Collège Broussais - Dinan

Activité sédentaire ou mobile Sédentaire

Poste soumis à la badgeuse Non

Taux d'emploi Temps plein (35h)

Astreintes particulières Néant

Prévention des risques Pas de contre-indication au port de charges
Pas de contre-indication à la station debout prolongée
Port obligatoire des équipements de protection individuelle

CFA CFA INHNI (Bruz 35)

DESCRIPTION DU POSTE

Description de la mission Au sein d'une équipe composée de 14 agents, l'apprenti, encadré par le maître d'apprentissage, assurera l'entretien des locaux afin de garantir de bonnes conditions d'accueil et de travail au sein du collège. Il participera également au fonctionnement du service de restauration, encadré par le chef de cuisine.

Description des activités • Nettoyage et entretien courant des locaux et des surfaces non bâties de l'établissement, participation aux travaux de "grand ménage" sur les périodes de travail hors présence des élèves

• Participation au service de restauration : distribution des repas, vaisselle des gros ustensiles, vaisselle courante, approvisionnement des rampes de self, nettoyage et remise en état des locaux

Qualifications et qualités souhaitées Ponctualité
Assiduité
Autonomie
Respect des consignes
Motivation
Travail en équipe

Modalités de candidatures Les candidatures (curriculum vitae et lettre de motivation) sont à adresser par courriel à isabelle.veillon@cotesdarmor.fr, ou par courrier à la Direction des Ressources Humaines – 9 Place du Général De Gaulle – CS42371 - 22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1 **pour le 26/05/2023.**

L'accès à ce poste d'apprenti est possible pour les personnes reconnues travailleurs handicapés, en joignant un justificatif à la candidature.